

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



1

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

2015 - 2018

SOMMAIRE

I.	Présentation de la collectivité et de son territoire	3
A.	Le champ d'application du projet	3
a.	La collectivité porteuse du projet au sein de son territoire	3
b.	Les publics concernés	3
B.	L'objectif général du PEDT	4
a.	Un rappel de la définition du PEDT	4
b.	Son champ d'application : les temps périscolaires	4
C.	Les objectifs éducatifs du PEDT de Gramat	4
a.	Favoriser les apprentissages fondamentaux en respectant le rythme de l'enfant	4
b.	Assurer la continuité éducative.....	5
c.	Participer pour tous les enfants à une offre éducative de qualité permettant leur épanouissement et leur apprentissage de l'autonomie	6
d.	Perfectionner le savoir vivre en collectivité pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.....	6
II.	La mise en œuvre du PEDT.....	7
A.	Les temps périscolaires existants (année scolaire 2014-2015).....	7
a.	Périodes de la semaine et horaires concernés	7
b.	Description de ces temps par type d'établissement scolaire et par type d'accueil.....	8
c.	Les acteurs de ces temps d'activités périscolaires par établissement	11
d.	Quelques exemples d'activités proposées.....	11
B.	Proposition d'une nouvelle organisation pour la rentrée scolaire 2015	12
a.	Périodes de la semaine et horaires concernés	12
b.	Vers un ALSH périscolaire déclaré	13
III.	La gouvernance et l'évaluation du PEDT	13
A.	La gouvernance du PEDT	13
a.	Composition	13
b.	Coordination	14
c.	Missions.....	14
d.	Organisation	15
B.	L'évaluation du PEDT	15
Annexes.....		16
Annexe 1 : Projet éducatif de la commune de Gramat.....		16
Annexe 2 : Projet pédagogique de l'ALSH périscolaire déclaré		20
Annexe 3 : Tableaux des effectifs par école		26
Annexe 4 : Tableaux de l'encadrement par école.....		28

I. Présentation de la collectivité et de son territoire

A. Le champ d'application du projet

a. La collectivité porteuse du projet au sein de son territoire

- ✓ La commune de Gramat

Gramat, capitale du Causse, est un charmant bourg de 3 576 habitants, situé au Nord du département du Lot, qui s'étale sur 57 km². Gramat représente un lieu de villégiature idéale dans une région surnommée "terre des merveilles".

Au cœur de nombreux villages typiques à l'habitat traditionnel du Quercy, bourg pittoresque et commerçant qui ouvre ses portes sur une nature préservée. La commune est située au cœur du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy riche en patrimoine naturel et bâti.

Un important centre d'étude du CEA y est implanté ainsi que la seule école cynophile de la gendarmerie.

- ✓ Un « champ d'action scolaire » beaucoup plus vaste

Hormis la commune de Gramat dont 70% des élèves sont issus, la provenance des élèves des différentes écoles de la commune s'étend sur des collectivités appartenant à trois communautés de communes (Causses et vallée de la Dordogne, Grand Figeac et Labastide-Murat) (voir tableau ci-dessous).

Commune	Communauté de communes		Nombre d'habitants
ALBIAC	GRAND FIGEAC	PNRCQ	91
BIO	CAUVALDOR	PNRCQ	332
CARLUCET	CAUVALDOR	PNRCQ	227
COUZOU	CAUVALDOR	PNRCQ	108
DURBANS	GRAND FIGEAC	PNRCQ	123
FLAUJAC GARE	GRAND FIGEAC	PNRCQ	97
FONTANES DU CAUSSE	LABASTIDE MURAT	PNRCQ	77
GRAMAT	CAUVALDOR	PNRCQ	3576
ISSENDOLUS	GRAND FIGEAC	PNRCQ	519
LE BASTIT	CAUVALDOR	PNRCQ	166
LE BOURG	GRAND FIGEAC		296
LUNEGARDE	LABASTIDE MURAT	PNRCQ	99
REILHAC	GRAND FIGEAC	PNRCQ	182
THEMINES	GRAND FIGEAC	PNRCQ	213
THEMINETTES	GRAND FIGEAC	PNRCQ	162

La ville de Gramat conserve la compétence des activités périscolaires et extrascolaires.

b. Les publics concernés

Gramat compte trois écoles publiques, deux écoles maternelles et une école élémentaire où les nouveaux rythmes scolaires sont appliqués depuis la rentrée de septembre 2014. L'offre scolaire s'enrichit de la présence du collège public de La Garenne.

L'Institution Sainte-Hélène, établissement privé sous contrat avec l'État, propose une école maternelle, une école élémentaire ainsi qu'un collège. Les nouveaux rythmes scolaires n'y sont pas appliqués.

✓ L'école maternelle Louis Mazet

Située à proximité de la place de la République, épice centre de la commune, elle est disposée autour d'une cour centrale et se compose de trois classes, une garderie, une bibliothèque, un dortoir, une salle de motricité ainsi qu'un réfectoire dans lequel les enfants peuvent prendre leur repas. 78 élèves l'ont fréquentée en 2014-2015 pour une prévision de 69 à la rentrée prochaine.

✓ L'école maternelle Clément Brouqui

Plus excentrée, cette école ainsi que l'élémentaire contiguë, disposent de nombreuses places de parking à proximité. Composée de deux classes, elle est pourvue également des locaux suivants : bibliothèque, dortoir, salle de motricité. La cour intérieure dispose d'un accès à un espace vert communal. Les repas sont pris dans une salle réservée du restaurant scolaire mitoyen. Les effectifs passeraient de 53 élèves cette année à 56 à la rentrée 2015.

✓ L'école élémentaire Clément Brouqui

Équipée de neuf classes et d'espaces divers (classe inutilisée et trois autres salles, bibliothèque, salle informatique, halls, une cour en deux parties, respectivement pour les cycles 2 et 3) permettant l'accueil des différents groupes périscolaires, elle est située à proximité de structures communales au fort potentiel éducatif (ALSH, médiathèque, cyberbase, cinéma, gymnases, parc aménagé de la Garenne doté d'un parcours santé et de jeux pour enfants...).

B. L'objectif général du PEDT

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

a. Un rappel de la définition du PEDT

Le projet éducatif territorial est un projet évolutif partenarial qui vise à :

- développer sur un territoire donné une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes
- favoriser l'accès de ces derniers à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

Il se caractérise par une démarche de projet, participative et coordonnée qui concerne l'ensemble des temps périscolaires.

b. Son champ d'application : les temps périscolaires

Les temps périscolaires regroupent la période du matin avant la classe, la pause méridienne, la période d'accueil du soir immédiatement après la classe ainsi que les après-midi lorsqu'il y a classe le matin.

C. Les objectifs éducatifs du PEDT de Gramat

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire doit partager des objectifs éducatifs communs regroupés selon les quatre orientations suivantes :

a. Favoriser les apprentissages fondamentaux en respectant le rythme de l'enfant

La semaine est composée de 5 matinées de cours, (du lundi au vendredi) les 3 heures dégagées par la matinée supplémentaire étant réparties en temps d'activités périscolaires.

La garderie du matin, la pause méridienne, et la garderie du soir seront des moments de détente, d'échange avec les enfants dans une ambiance de calme et de sérénité pour limiter la fatigue. Tout sera donc fait pour limiter l'excitation, et ménager un temps de retour au calme après toute activité.

- Favoriser les apprentissages fondamentaux : un lien avec le projet des écoles et le référentiel du socle commun de connaissances par cycle, afin de
 - développer les relations enseignants et collectivité locale,
 - clarifier les rôles de chacun (temps scolaire - enseignants et périscolaire – commune).

« Priorités du référentiel de l'éducation prioritaire » (socle commun de connaissances)

- **maîtriser** le lire, écrire, parler et enseigner plus explicitement,
 - **conforter** une école bienveillante et exigeante,
 - **coopérer** avec les parents et les partenaires,
 - **favoriser** le travail collectif,
 - **soutenir**, former et accompagner les personnels,
 - **renforcer** le pilotage et l'animation des réseaux.
- En respectant le rythme de l'enfant : favoriser les loisirs, la détente et l'épanouissement des enfants.

Il s'agit là de prendre en compte **la journée de l'enfant dans son ensemble au sein de sa structure scolaire** en améliorant les temps déjà existants en dehors de la classe. La création de passerelles entre éducation scolaire et éducation populaire (temps périscolaire : garderie, ALSH déclaré) permettront alors le respect d'un rythme plus approprié entre **travail et apprentissages scolaires primordiaux et obligatoires** méritant des **pauses quotidiennes de loisirs d'éducation populaire au sein d'une organisation périscolaire**.

b. Assurer la continuité éducative

✓ Garantir la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

Les actions développées dans le cadre du projet éducatif territorial recherchent ainsi la cohérence et la meilleure liaison possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires). *L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école.* La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes).

✓ Conforter la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires et extrascolaires. La valorisation des réalisations (expositions, spectacles, créations) n'est pas une fin en soi ni une priorité. En revanche, ces moments peuvent être en effet un moyen de rencontre et d'échanges entre parents, entre les

différents professionnels éducatifs. La participation des représentants de parents et des bénévoles dans le comité de pilotage du PEDT permet également d'atteindre cet objectif.

c. Participer pour tous les enfants à une offre éducative de qualité permettant leur épanouissement et leur apprentissage de l'autonomie

- ✓ Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

L'objectif ici est de permettre l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants du territoire, en retirant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (mercredis après-midi) par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux. Les temps d'activités périscolaires dispensées gratuitement pour tous les enfants sont également un moyen de répondre à cet objectif.

- ✓ Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant l'acquisition de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être. L'épanouissement de l'enfant, l'apprentissage de son autonomie et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place sur le temps scolaire et périscolaire (NAP et mercredis après-midi). Les enfants auront en effet la possibilité de découvrir une technique particulière dans les domaines manuels, artistiques, culturels ou sportifs. La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. La production des enfants n'est pas une fin en soi mais pourra être autant que possible valorisée. Il semble en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur activité dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser, les valoriser.

d. Perfectionner le savoir vivre en collectivité pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

- ✓ Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Chaque intervenant devra veiller à développer au sein de ses ateliers un esprit de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,... Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, une attention particulière est portée à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté *avec notamment un futur atelier spécifique consacré à ce domaine.*

- ✓ Multiplier les partenariats avec les services et les associations du territoire

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les temps d'activités périscolaires recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance du territoire et

de son patrimoine. À cet égard, les animations organisées par les différents intervenants, chercheront à être cohérentes et en lien avec les structures et les animations existantes sur le territoire. Par ailleurs les associations s'impliquant dans les temps d'activités périscolaires permettent aux enfants de mieux appréhender le tissu local.

II. La mise en œuvre du PEDT

A. Les temps périscolaires existants (année scolaire 2014-2015)

a. Périodes de la semaine et horaires concernés

7

- ✓ Du côté des deux écoles maternelles...

Lundi, mardi, jeudi et vendredi



Mercredi



- ✓ ... et de celui de l'école élémentaire

Lundi et vendredi



Mardi et jeudi






Mercredi



Légende

 garderie matin et soir

-  accueil des élèves par les enseignants (10 min) et classe
-  pause méridienne
-  nouvelles activités périscolaires

b. Description de ces temps par type d'établissement scolaire et par type d'accueil

- ✓ Écoles maternelles Clément Brouqui et Louis Mazet
 - garderie payante de 7 h 30 à 8 h 20 (8h50 le mercredi),
 - repas et garderie à la pause méridienne de 12 h à 13h50 h,
 - NAP tous les jours de 15 h 45 à 16 h 30, pour l'année en cours, 15h45 à 16h45 les lundis, mardis et jeudis à compter de la rentrée 2015.
 - garderie gratuite de 16 h 30 à 17 h,
 - garderie payante de 17 h à 18 h 30.

- ✓ École élémentaire Clément Brouqui
 - garderie payante de 7 h 30 à 8 h 20 (8h50 le mercredi),
 - repas et garderie à la pause méridienne de 12 h à 13h50,
 - NAP les lundis et vendredis de 15 h 30 à 17 h,
 - garderie gratuite les mardis et jeudis de 16 h à 17 h,
 - aide aux devoirs de 17 h à 18 h ou garderie payante de 17h à 18 h 30.

✓ La garderie

Trois plages horaires dans la journée ont lieu sous forme de garderie, pour les deux écoles maternelles :

- garderie payante de 7 h 30 à 8 h 20 (8h50 le mercredi),
Celle du matin fonctionne dans chaque école. L'arrivée des enfants est échelonnée dans le temps, ils sont accompagnés par leurs parents à la garderie, ce qui permet un échange entre parents et ATSEM (ou personnel communal exerçant les fonctions d'ATSEM), ou bien arrivent par un bus de transport scolaire. Un agent les attend à l'arrivée des bus et les accompagne à la garderie. L'accueil des enfants organisé par la commune prend fin au moment où les professeurs d'école prennent leur service, dix minutes avant les cours.
- repas et garderie à la pause méridienne de 12 h à 13h50,
Les enfants de la maternelle Clément Brouqui prennent leur repas dans une salle qui leur est réservée au restaurant scolaire, pour ceux de la maternelle Louis Mazet, le repas est livré sur place. Ils déjeunent tous dès 12h, encadrées par les ATSEM. Les plus petits peuvent être couchés dès 13h. Une ATSEM surveille la sieste qui peut se prolonger au-delà du temps scolaire, le respect des cycles du sommeil de l'enfant est indispensable à l'école maternelle. La réforme des rythmes scolaires vise à mieux prendre en compte les besoins physiologiques de l'enfant et elle doit toujours respecter ses besoins de sieste. Durant ce temps, les moyens et les grands sont suivant le temps,

à l'intérieur ou à l'extérieur, les activités calmes sont à privilégier pour permettre à l'enfant de reprendre les activités scolaires dans de bonnes conditions.

- NAP tous les jours de 15 h 45 à 16 h 30 (voir p. 10),
Les enfants qui dorment encore à 15h45 ne seront pas réveillés.
- garderie gratuite de 16 h 30 à 17 h, lundi, mardi, jeudi et vendredi pour l'année en cours, à partir de 16h45 jusqu'à 17h, lundi, mardi et jeudi, 15h45 à 17h le vendredi à compter de la rentrée 2015.

Cette garderie gratuite a été mise en place par la municipalité entre la fin des NAP et le départ des bus de ramassage scolaire. Elle est assurée par les ATSEM et les agents qui assurent les NAP.

- garderie payante de 17 h à 18 h 30,
Les enfants de la maternelle Clément Brouqui rejoignent la garderie de l'école primaire. Ceux de l'école maternelle Louis Mazet restent sur place. Suivant les conditions climatiques, ils restent à l'intérieur (avec des jeux adaptés à leur âge) ou à l'extérieur (avec des vélos et trottinettes) jusqu'à l'arrivée de leurs parents. Ils sont encadrés par des agents qu'ils connaissent bien, puisqu'intervenant dans les classes ou durant les NAP.

Pour l'école élémentaire :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 20, (8h50 le mercredi),
L'arrivée des enfants est échelonnée dans le temps, ils sont accompagnés par leurs parents ou arrivent par un bus de transport scolaire. Ceux qui restent à la cantine réservent leur repas.
- puis pendant la pause méridienne de 12 h à 13h50,
Pour les enfants de l'école primaire il y a deux services. Ceux du CP au CE2 prennent leur repas à 12h, ceux de CM1 et CM2 à 13 h. Les enfants sont autorisés à prendre un fruit, un jus de fruit ou une compote pendant la récréation du matin, surtout ceux qui ne prennent leur repas qu'à 13 heures. Les agents, qui surveillent et servent le repas au premier service, assurent la garderie pendant le deuxième service et inversement : ainsi : de 12h à 13h, ils sont 4 personnes pour l'accompagnement du repas et 3 pour la surveillance de la cour ; de 13h à 14h, ils sont 4 agents pour surveiller la cour pendant que 2 accompagnent le repas. Il est important que le repas se déroule dans le calme et surtout sans cris. Les agents des écoles doivent y être sensibilisés. Lors de la pause, les enfants apprécient de pouvoir être, au choix, à l'intérieur ou à l'extérieur. L'éducateur sportif, présent de 12h à 13h organise des jeux extérieurs. A l'intérieur, les enfants disposent de divers jeux (jeux de société, tennis de table, babyfoot...). Il est important que durant cette pause méridienne, les agents soient à l'écoute des enfants, en particulier en cas de conflits, de manière à ce qu'ils reprennent leurs cours dans de bonnes conditions.
- le soir de 16h jusqu'à 17h, lundi et vendredi,
Cette garderie gratuite a été mise en place par la municipalité entre la fin des NAP et le départ des bus de ramassage scolaire. Elle est assurée par les intervenants des NAP.
- et enfin tous les soirs de 17h jusqu'à 18h30 :

Garderie payante où les enfants attendent leurs parents. Comme durant les autres garderies, les enfants peuvent jouer à l'intérieur ou à l'extérieur.

De 17h à 18h, une quarantaine d'enfants bénéficient de l'aide aux devoirs grâce au dispositif C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) instauré depuis 2001 à raison de 3 séances par semaine. A chaque séance, une vingtaine d'enfants trouvent l'aide de la directrice de l'ALSH, de trois animateurs et de trois bénévoles sur les sept qui interviennent régulièrement. Chaque adulte prend en charge un groupe de cinq à huit enfants dans un environnement propice et sécurisant. L'ensemble des actions a pour but d'offrir, aux côtés de l'école, l'aide aux devoirs, les ateliers éducatifs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ce dispositif vise également à favoriser le lien entre les familles et l'école.

✓ Les nouvelles activités périscolaires (NAP)

Une plage horaire est consacrée à des activités plus encadrées : les NAP.

Les trois heures d'activités périscolaires ne sont pas obligatoires et elles sont gratuites. Mises en place en septembre 2014, les temps d'activités périscolaires proposent aux enfants divers ateliers dont la plupart change à chaque période (de vacances à vacances), suivant un calendrier établi par les intervenants. Les responsables peuvent ainsi anticiper les approvisionnements nécessaires.

Il y a des activités à l'extérieur comme à l'intérieur. Le libre choix de l'atelier est laissé à l'enfant qui ne s'engage que pour une seule séance. Il peut changer d'atelier la séance suivante. Il lui est aussi possible de ne rien faire, de prendre un livre ou de regarder les autres.

Pour une meilleure transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire, les animateurs prennent en charge les enfants dans leur classe.

En ce qui concerne les écoles maternelles, elles se déroulent tous les jours de 15h45 à 16h30. Les ateliers sont animés par les ATSEM ou agents diplômés du BAFA ou du CAP Petite enfance à qui se joignent une ou deux bénévoles et l'éducateur sportif une fois par semaine. Les activités se limitent au cadre de l'école car la durée de 3/4 d'heure est trop courte. Les petits qui font la sieste ne doivent pas être réveillés pour participer au NAP, le sommeil prime sur toute autre activité chez les jeunes enfants.

Quant à l'école élémentaire, les NAP ont été mises en place le lundi et le vendredi, de 15h30 à 17h : cinq animateurs de l'ALSH, deux personnels de la médiathèque municipale, un éducateur sportif, trois personnels communaux titulaires du BAFA, accompagnés de quatre bénévoles environ et de la coordonnatrice, prennent en charge les enfants et leur proposent des activités sportives, manuelles, chorale, danse africaine, et des séances de sensibilisation aux aspects citoyens et éco-citoyens.

Le mercredi après-midi, temps extrascolaire jusqu'alors, l'accueil des enfants a lieu à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Tilleuls » ouvert aussi aux enfants de communes voisines et aux élèves de l'Institution Sainte Hélène. Les enfants qui fréquentent l'ALSH le mercredi après-midi ont la possibilité de prendre leur repas au Collège de la Garenne accompagnés des animateurs de l'ALSH qui les prennent en charge à la sortie des écoles.

L'ALSH est ouvert durant :

- Les vacances scolaires : de **7h30 à 18h30**. Il est accessible à toutes les familles en journées entières ou ½ journées avec ou sans le repas selon la demande des parents.
- Les mercredis après-midi (réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014) soit :
 - sans le repas : **de 13h30 à 18h30** : les enfants arrivent avec les parents

- avec le repas : **de 12h00 à 18h30** : prise en charge des enfants à la sortie des écoles puis transport en bus pour aller manger au collège la Garenne et enfin rejoindre à pieds l'ALSH .

Les activités proposées font référence à un **projet pédagogique extrascolaire** s'appuyant sur le **projet éducatif extrascolaire** de la commune de Gramat de 2004. L'ALSH possède un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et est donc soumis à des lois et une réglementation particulière.

Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe d'encadrement et consultable sur simple demande. L'équipe d'encadrement est composée du personnel communal et de professionnels de l'animation diplômés. En fonction de l'effectif des enfants, du personnel des écoles formées au BAFA, pour la réforme des rythmes scolaires, vient renforcer l'équipe durant les mercredis et les périodes de vacances scolaires.

c. Les acteurs de ces temps d'activités périscolaires par établissement

✓ École maternelle Louis Mazet

Quatre agents y sont employés, une ATSEM et trois BAFA.

Deux agents supplémentaires interviennent durant la pause méridienne.

✓ École maternelle Clément Brouqui

Cinq agents des écoles y travaillent (temps non complet) dont une titulaire du CAP Petite enfance, une titulaire du BAFA, un éducateur Jeunes Enfants et l'éducateur sportif.

✓ École élémentaire Clément Brouqui

Parmi les agents qui y travaillent, trois agents sont titulaires du BAFA.

D'autres membres du personnel communal interviennent durant ces temps périscolaires. Il s'agit tout d'abord des membres de l'ALSH : une directrice (DEFA, DEJEP et fin DESJEPS), deux animatrices (BAFA), un animateur en formation de directeur, qui fera fonction de directeur lorsque la directrice sera absente (BAFD), une titulaire du CAP petite enfance.

D'autres intervenants participent à l'encadrement des enfants : l'éducateur sportif diplômé, trois agents de la bibliothèque et un de la cyberbase.

Cette équipe est renforcée par l'intervention de bénévoles dont deux sont titulaires du BAFA.

Au vu des difficultés rencontrées dans la réalisation des activités suite à la durée trop courte des NAP en maternelle, nous sollicitons un nouveau découpage présenté ci-après.

d. Quelques exemples d'activités proposées

✓ Activités manuelles

Les enfants ont fabriqué en partenariat avec l'ensemble des acteurs du périscolaire et du monde éducatif (enseignants, animateurs, bénévoles, élus...) le bonhomme Carnaval, sollicitant des compétences manuelles variées.

Des activités manuelles permettent également aux enfants de découvrir l'origami ou la broderie, activités qui s'avèrent intéresser aussi bien les filles que les garçons et qui donneront lieu à un pressbook disponible en mairie et aux écoles.

✓ Activités artistiques

Dans le cadre du Printemps des Poètes, les enfants ont déclamé des poésies dans divers lieux de la commune (médiathèque, commerces...). A l'avenir, cette activité sera enrichie par

la mise en œuvre de pratiques théâtrales pour une meilleure maîtrise du corps et de l'expression.

✓ Activités de jeux de société

Il s'agit ici de faire respecter les règles, les jeux en équipe et le vivre ensemble.

✓ Activités de détente

Sont organisés ici lecture, dessin, jeux calmes par ateliers.

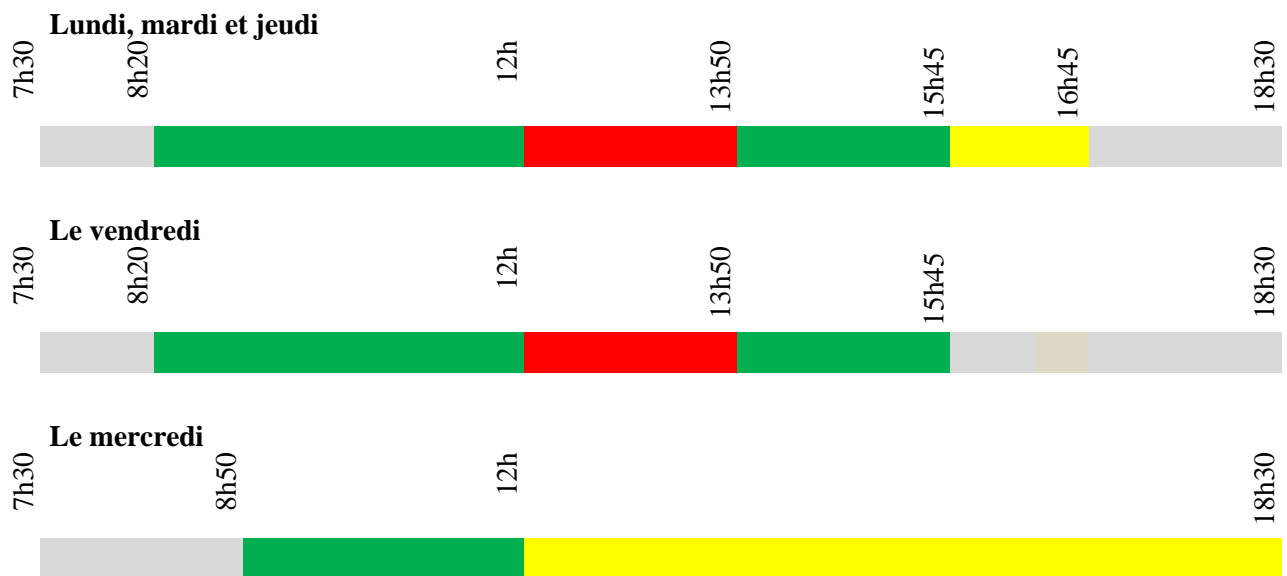
✓ Activités sportives

Les enfants découvrent des pratiques sportives inédites (baseball...) qui leur permettent l'apprentissage des règles à respecter.

B. Proposition d'une nouvelle organisation pour la rentrée scolaire 2015

a. Périodes de la semaine et horaires concernés

✓ Pour ce qui concerne les deux écoles maternelles...

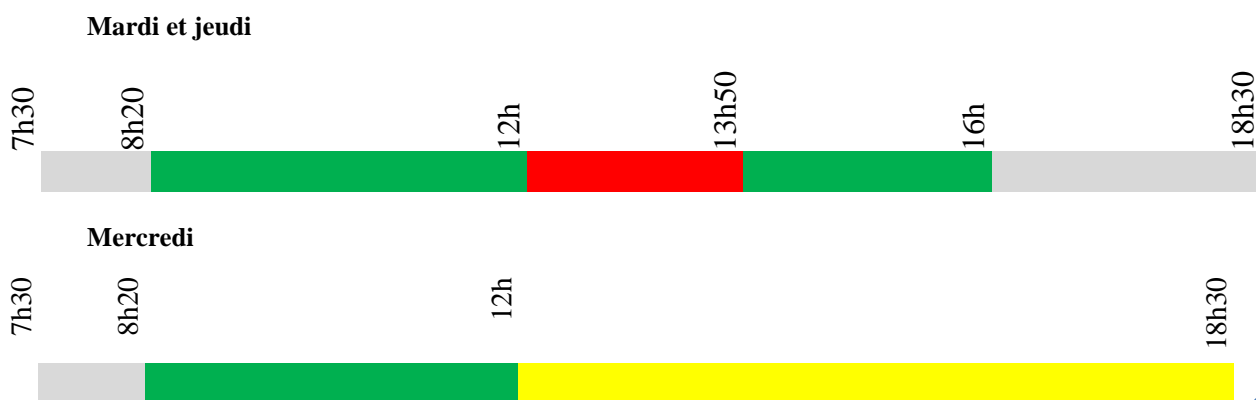


Légende

- garderie matin et soir
- accueil des enfants par les enseignants (10 min) et classe
- pause méridienne
- nouvelles activités périscolaires

✓ ... et l'école élémentaire





b. Vers un ALSH périscolaire déclaré

Suite au décret du 3 novembre 2014 qui stipule que le mercredi après-midi devient un temps périscolaire et non plus un temps extrascolaire déclaré à partir de la rentrée 2015. La municipalité a opté pour un accueil de loisirs sans hébergement périscolaire déclaré (ALSH multi-sites), ce qui suppose :

- un projet éducatif communal (volonté politique) (voir annexe 1),
- un projet pédagogique avec des règles de fonctionnement communes (équipe éducative) (voir annexe 2),
- un règlement intérieur fixant le cadre de fonctionnement.

La tarification proposée pour l'ALSH périscolaire déclaré, et l'aide accordée aux familles par la CAF ou la MSA seront identiques à l'actuel, à savoir celle de l'ALSH extrascolaire.

III. La gouvernance et l'évaluation du PEDT

La mise en œuvre des actions du projet éducatif territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale, chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

A. La gouvernance du PEDT

a. Composition

Le projet éducatif territorial de la commune de Gramat est dépendant de la mobilisation d'un comité de pilotage, présidé par Monsieur le Maire et composé de :

- l'inspecteur de l'Education Nationale,
- l'inspecteur de la D.D.C.S.P.P,
- un représentant de la CAF et de la MSA,
- trois élus, l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, l'enfance et la jeunesse, l'adjoint délégué à la culture et un conseiller municipal,
- les directeurs des 3 écoles,
- un représentant de chaque association de parents d'élèves (AIPE et FCPE),
- la directrice générale des services,
- la directrice de l'ALSH, coordinatrice du périscolaire, et un animateur,
- l'assistante administrative du périscolaire, ancienne professeure d'école,
- l'éducateur sportif
- un représentant de la bibliothèque,
- un représentant de la cyberbase,
- un représentant des agents de chaque école,
- un représentant des bénévoles.

Partenaires institutionnels

- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- la Direction Académique des Services de l'Education Nationale,
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- la Mutualité Sociale Agricole.

Partenaires associatifs

Le principe est de faire appel aux associations locales par des interventions soit bénévoles ou comme prestataires de service (exemple : Gindou Cinéma).

Autres partenaires

- le personnel de la commune de Gramat,
- les enseignants des trois écoles,
- les élus de la commune,
- les parents d'élèves.

b. Coordination

Madame Christine Poussel, e-mail : accueildeloisirs.gramat@orange.fr, Tél : 05-65-33-42-56

Ses missions sont les suivantes :

- servir de relais avec la Commune : sous l'autorité du Chef de Service et en relation étroite de Mme l'Adjointe aux Affaires Scolaires afin de conduire le projet territorial,
- manager et coordonner l'équipe éducative à travers un référentiel commun,
- proposer et organiser une méthode de travail en équipe,
- accompagner les équipes et les élus,
- assurer le lien avec les directeurs d'école, coordonner les projets en partenariat avec les enseignants et avec tous les autres partenaires (associations, personnes bénévoles, animations diverses...)
- mobiliser les différents partenaires associatifs.

c. Missions

Le rôle principal de ce comité est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il s'agit d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- d'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- d'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation (voir ci-dessous).
- de déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- d'assurer une gestion de projets prévisionnelle permettant une budgétisation des projets proposés.

d. Organisation

Le Comité de Pilotage se réunit au minimum une fois par trimestre et peut être convoqué à tout moment en cas de nécessité.

B. L'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT constitue un outil indispensable pour :

- communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs partenaires du projet.

- apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants.

- piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles du projet, et de procéder si besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT.

La recherche de pistes d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

Il revient au comité de pilotage de préciser les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible. Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et au gestionnaire de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

Quantitative	Qualitative
Par rapport aux activités Fréquentation, Partition filles/ garçons, Nombre d'ateliers proposés Variétés thématiques	Par rapport aux activités Respect des objectifs du PEDT Choix des enfants ou pas Difficultés rencontrées Propositions : animations, projets.... Implications, motivation plaisir des enfants Autonomie de l'enfant
Par rapport à l'équipe Nombres de personnes impliquées Nombre d'"animateurs" Nombres de bénévoles Taux de remplacements (absents, malades) Implication dans les réunions	Par rapport à l'équipe Motivation Implication Qualité de la relation enfants/ adultes Projet présenté et adapté (cible, financement)
Par rapport aux vivre ensemble : Respect des règles, accidents / conflits, Respect des rythmes biologiques (siestes, activités calmes ou sportives) Respect des horaires	Par rapport au vivre ensemble Fatigue Agressivité Epanouissement Impact sur le civisme et le comportement en classe
Moyens matériels mobilisés Locaux utilisés Inventaire du matériel pédagogique, du mobilier Mutualisation du matériel Implication de la population dans la fourniture de matériaux de récupération	Rapport humains Élus communaux Coordinatrice du périscolaire Enseignants/Encadrants/Enfants/Familles Impact sur les relations partenariales : coopération améliorée Lien scolaire et périscolaire
Par rapport aux locaux Nombre de salles disponibles Nombre de salles adaptées	Par rapport aux locaux Aménagement Propreté
Financement Coût consacré aux dépenses d'investissement et de fonctionnement Aide apportée par les partenaires institutionnels	Par rapport au matériel Diversité Périodicité Adapté à l'âge

Annexes

Annexe 1 : Projet éducatif de la commune de Gramat

La principale vocation de la commune de Gramat en 2004 est de mettre en place une Politique Enfance – Jeunesse sur le territoire afin d’apporter une prise en charge de qualité pour les enfants qu’elle accueille en créant sein du Centre de Loisirs (l’Accueil de Loisirs) « les Tilleuls » durant les temps extrascolaires c’est-à-dire les mercredis et les vacances scolaires.

Le projet éducatif des temps extrascolaires est centré sur trois domaines :

- Domaine physique :
 - Amener l’enfant à l’émerveillement, à la connaissance et au respect de la nature (apprentissage de l’écocitoyenneté par des gestes au quotidien)
 - Aider les enfants à s’épanouir par leur développement physique dans les activités sportives et de plein air
 - Aider les enfants à grandir en favorisant chez eux l’ouverture d’esprit et la curiosité par des sorties culturelles
- Domaine affectif :
 - Respecter les rythmes de vie différenciés des enfants en vacances
 - Savoir considérer leurs besoins d’affectivité, être à l’écoute
 - Prendre en compte leur besoin d’écoute et leur besoin de s’exprimer
- Domaine social :
 - Socialiser les enfants en leur apprenant le respect des autres, l’acceptation des différences, l’entraide et la solidarité
 - Faire comprendre et respecter aux enfants des règles d’hygiène et de santé
 - Amener les enfants à accéder à l’autonomie et les faire participer aux décisions et aux actes de la collectivité, instaurer des relations de confiance
 - Créer un esprit d’équipe entre tous les adultes de l’équipe d’encadrement pédagogique afin d’atteindre l’objectif commun de l’épanouissement de l’enfant.
 - Accompagner et soutenir l’équipe d’animateurs stagiaires pendant la durée du stage CLSH, afin de les aider et les conseiller dans leur formation BAFA.
 - Faciliter l’implication des familles.

Avec la réforme des rythmes scolaires en 2013 et suite au décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles, l'après-midi du mercredi devient un temps périscolaire.

La municipalité de Gramat a choisi d'assurer aux familles une prise en charge de qualité et d'apporter aux enfants scolarisés sur l'école maternelles et élémentaire publique de la commune un cadre sûr et adapté en leur proposant **un Accueil de Loisirs déclaré Périscolaire en multi-sites** portant dans un premier temps sur le mercredi après-midi et les Temps d'Activités Périscolaires primaire et maternelle (TAP). Cet ALSH sera agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et donc soumis à des lois et une réglementation particulière.

En apportant une action éducative respectueuse des rythmes de l'enfant et, selon aujourd'hui les objectifs de la réforme du temps scolaire, la commune s'efforce à travers une équipe pédagogique encadrante spécialisée et qualifiée dans les métiers de l'animation et de l'enfance, de trouver le juste équilibre entre éducatif et loisirs les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis sur les temps où les enfants ne se trouvent pas en apprentissage scolaire. Dans un second temps, la pause méridienne et les activités du matin et du soir seront étudiées.

Le projet éducatif des temps périscolaires est orienté vers la réussite éducative et en plaçant l'enfant au centre du projet dont les orientations visent à mettre l'accent sur quatre points primordiaux à savoir :

- **Favoriser la socialisation de l'enfant**

- o La structuration du collectif : mise en place de groupes

L'accueil des enfants est organisé en plusieurs groupes en fonction des niveaux des enfants. Leur fonctionnement sera indépendant et autonome (locaux et aires de jeux distincts, activités). Ils disposent avec les animateurs de l'autonomie nécessaire afin de prendre en charge la vie collective et quotidienne de leur groupe : règles de vie, choix des activités, sorties extérieures. Les enfants choisissent leurs activités parmi celles proposées.

Dès l'arrivée, après l'appel des enfants nous constituerons **des petits groupes en respectant les tranches d'âge dans le cadre de l'assouplissement de la réforme.**

- 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans

Aussi, l'équipe s'emploie automatiquement à socialiser les enfants, les amenant progressivement à une acceptation de la collectivité et de ses règles de façon ludique. L'équipe adopte l'attitude éducative, pédagogique adéquate et met en œuvre le « vivre ensemble » collectif.

- o Un accompagnement éducatif compétent

La référence de l'adulte et sa formation professionnelle est primordiale. L'équipe est en effet, constituée d'un personnel formé au BAFA et un professionnel du sport. L'intervention de quelques « bénévoles » ou de personnes non diplômés est peu importante en nombre.

Les attitudes et les comportements de chacun sont importants car l'adulte (animateur) est le modèle, le référent de l'enfant. Ce dernier a tendance à le copier. Il faut donc que l'animateur **montre l'exemple**.

Les animateurs ont une tenue décente, décontractée et appropriée afin de pratiquer des activités adaptées à l'intérieur mais aussi à l'extérieur. Chacun fait attention au langage et aux

attitudes employés. Nous veillons à ce que les locaux et le matériel soient respectés, rangés correctement.

D'où l'interdiction formelle d'utilisation de son portable personnel en temps d'animation entraînant un défaut de surveillance.

- **Développer l'information aux familles**

Afin de faire connaître l'existence de l'Accueil de Loisirs périscolaire, différents supports d'information sont mis en place afin de faire circuler les informations par :

- la transmission des projets éducatif et pédagogique, notamment par affichage sur le lieu et par le site Internet de la Mairie,
- le bulletin municipal de Gramat « Gramat Infos »,
- l'information orale donnée aux parents,
- l'affichage efficace et dans des lieux stratégiques : les écoles, la Mairie et dans les commerces,
- le site internet de la Mairie,
- la distribution de documents par l'équipe d'animation sur le fonctionnement : horaires, proposition d'activités, informations concernant la météo, conseils hygiène et santé, soins ou autres...

La mise en place de relais de l'information grâce à la :

- clarification du rôle de chacun sur chaque temps : réalisation d'un règlement intérieur relevant toutes les problématiques et passage de relais au moment des passerelles entre enseignants, famille, ALSH périscolaire,
- reconnaissance comme interlocuteurs privilégiés l'équipe éducative périscolaire (Directrice et animateurs). Elle est ouverte, disponible, en mode préventif par rapport aux problématiques diverses et aux situations à risque,
- collaboration étroite et en complémentarité doit être instaurée pour la diffusion d'informations,
 - par la mise en place de temps de concertation et de préparation par école (les animateurs et/ou enseignants),
 - par la présence et la participation au Conseil d'école.

Toutes ces actions doivent **œuvrer dans la même direction** la réussite éducative des enfants, en passant par le loisir, le plaisir d'être ensemble et la détente.

- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant**

- Contribuer à sa réussite scolaire
 - mise en place d'un accueil de qualité du mercredi après-midi et durant les TAP après l'école,
 - mise en place d'une **aide aux devoirs faisant partie du Contrat d'accompagnement à la scolarité** dont la commune assure l'organisation avec un personnel de l'ALSH 3 fois par semaines dans les locaux de l'école élémentaire,
- Contribuer à son épanouissement

- accompagné par l'animateur, l'enfant doit être un **acteur à part entière de son temps hors classe**, les activités proposées doivent lui permettre de découvrir et développer ses talents, son autonomie, lui offrir l'occasion de s'exprimer, d'acquérir de nouvelles compétences, de faire des choix,
 - l'enfant est amené à prendre conscience qu'il se doit de **se respecter et de respecter les autres** : le vivre ensemble en acceptant les règles de vie en collectivité.
- **Développer et renforcer le partenariat avec l'école**
- o Souci commun de respect de la laïcité et de mise en œuvre de la citoyenneté,
 - o Mise en place de réunions de travail pour favoriser le partenariat
 - Elus et équipe enseignante
 - Elus et équipe éducative
 - Equipe éducative par lieux (écoles)
 - o L'ALSH périscolaire s'emploiera à favoriser les rencontres avec les adultes qui participent à l'éducation des enfants (parents, enseignants, DDCSPP, éducation nationale, CAF, MSA, PMI, éducateurs, et intervenants divers..).
 - o L'ALSH développera la coéducation et sa coordination s'emploie à clarifier et valoriser les rôles de chacun. Car si famille, école et accueil de loisirs ont le même objectif, ils n'ont pas la même mission.
 - o Partage des locaux et des lieux :
 - le partage des cours, des locaux, du matériel sportif pour le bien-être des enfants.
 - l'éducatif continu et la coéducation de façon ludique avec possibilité de projets communs pouvant être partagés avec l'école.
 - la reconnaissance des contraintes propres à chaque équipe (Accueil de Loisirs Périscolaire – ALP - et enseignants) dont l'objectif commun n'élimine en rien la différence de mission :
 - ✓ **l'obligation de réussite pour l'école (éducation scolaire)**
 - ✓ **l'obligation de moyens pour l'ALSH (éducation populaire)**

Toutes ces orientations ont pour but de développer, de finaliser et d'évaluer, une politique enfance-jeunesse concertée sur le territoire gramatois en faveur des enfants tout en respectant leurs rythmes et offrir un cadre confortable et une parfaite sécurité physique, morale et sanitaire.

Ainsi famille, école, ALSH périscolaire sont des acteurs éducatifs complémentaires qui permettent à l'enfant de construire sa personnalité et de devenir acteur de son projet. L'animateur aura un rôle de transmission et accompagnera l'enfant :

↳ Vers la socialisation, en valorisant ses capacités individuelles et en ayant recours aux savoirs de chacun.

↳ Vers la responsabilisation de ses actes, à la vie en collectivité et en l'initiant à la citoyenneté.

Annexe 2 : Projet pédagogique de l'ALSH périscolaire déclaré

La DDCSPP fixe les règles d'un ALSH périscolaire en matière de normes d'encadrement, de sécurité, de qualification des personnels, d'administration, de gestion, d'organisation et de fonctionnement. Elle délègue son autorité à un directeur d'ALSH formé se trouvant en mesure de diriger et d'assurer le bon déroulement de l'Accueil collectif à caractère éducatif de mineurs - ACCEM.

Le directeur ALSH est responsable et garant du respect des lois DDCSPP en vigueur comme garant de la volonté politique (projet éducatif) de la commune.

En tant qu'outil, le projet pédagogique est garant du cadre pour les temps périscolaires du mercredi après-midi et des TAP. Même s'il peut changer en ce qui concerne le contenu à travers un changement de fonctionnement, d'organisation et de propositions d'activités, il reste toujours basé sur des valeurs et des objectifs fondamentaux.

Pour les enfants :

- a) proposer un temps de loisirs ludiques et de découvertes.
- b) proposer un cadre de vie confortable, sûr et adapté sur les temps hors de la classe.
- c) réfléchir ensemble sur les règles du « vivre ensemble » en clarifiant les règles de vie communes à tous et toutes qui reprennent les valeurs républicaines « droits, devoirs, interdits, sanctions ».

La construction collective d'une « charte des règles de vie » avec les animateurs et avec les enfants.

Une charte des règles de vie et de fonctionnement du périscolaire (règles de vie, droits et devoirs de chacun) est conçue par l'équipe éducative avec la participation des enfants.

Les enfants sont informés de ces règles qui permettent d'évoluer en toute sécurité affective et physique, et ceci grâce à **une surveillance constante**, respectueuse de l'intimité de l'enfant, un sens de l'écoute : savoir répondre à leurs demandes, être présent sans les étouffer et lutter contre l'individualisme.

Chaque enfant développera sa propre personnalité en mesurant ses ressemblances et ses différences avec les autres dans le souci de respect mutuel.

A travers le management de l'équipe :

- a) être capable d'élaborer un projet et des activités et d'assurer leur suivi,
- b) savoir poser des objectifs de travail aux animateurs (salariés ou bénévoles),
- c) avoir une attitude bienveillante envers les enfants, l'équipe et leur environnement,
- d) créer et utiliser des outils de communication, de promotion et de compréhension,
- e) savoir proposer une réunion de concertation et de préparation,
- f) être capable de développer des relations avec les partenaires, les élus et les autres animateurs,
- g) être capable de discerner, d'évaluer les capacités et les compétences de l'équipe.

I. L'objectif général : vivre ensemble en collectivité

Le Vivre ensemble, c'est dialoguer pour gérer les conflits, permettre la compréhension de l'interdit et des règles de vie en collectivité afin d'accéder à l'autonomie. Chaque acte entraîne des conséquences, des droits et devoirs tout au long de la journée.

Il faut donc amener l'enfant :

- à prendre conscience du devoir qu'il a de se respecter et de respecter les autres,
- à comprendre un fonctionnement luttant contre l'individualisme et favorisant un collectif solidaire afin de « vivre ensemble »,
- à choisir la bonne attitude lorsqu'il s'exprime avec un langage inapproprié.

A. Moyens d'évaluation possibles du vivre ensemble

a) définition de règles de vie à savoir :

- le négociable et le non négociable,
- proposition des enfants : rassemblements, forum de discussions, ateliers spécifiques,
- création d'outils et mise en place d'une organisation spécifique (fiches activités, cahier de bord), jeu du JDDO (jeu des droits, des devoirs et des obligations).

b) attitude et comportement des enfants face aux outils et aux règles de fonctionnement collectifs établis,

c) mode de proposition du « choix » des activités : oral, affichage,

d) actions menées, remarques ou sanctions,

e) incidents signalés, gestion de conflit.

B. Méthode de l'équipe :

a) se servir des règles de sécurité communes (mise en place d'un guide ou memento) aux animateurs à travers leur professionnalisme et la conscience de leurs responsabilités,

b) accepter la définition du mot responsabilité : acte => conséquence,

c) être capable de l'expliquer et faire vivre cette définition auprès des enfants sans l'imposer ou la dramatiser,

d) accepter les règles imposées non négociables,

e) être convaincu du concept et se positionner en tant que référence, modèle (servir d'exemple),

f) accepter les règles de vie pour soi avant de les faire accepter aux enfants.

g) faire preuve de rigueur afin de pouvoir se référer aux règles avec régularité,

h) observer et réagir en fonction du contexte, sur tous les moments de la journée,

i) être convaincu que s'entendre rappeler et rappeler les consignes connues de tous a de l'importance.

j) donner des consignes appropriées à la compréhension des enfants et expliquer les règles en début de séance, d'atelier, de jeu,

k) évaluer le risque en termes de sécurité pour l'utilisation de certains matériels dangereux afin de responsabiliser les enfants utilisateurs,

l) faire en sorte que le matériel puisse être utilisé de façon autonome par les enfants en proposant des règles et des consignes affichées avec des mots simples précis et compréhensibles pour tous les âges,

m) respecter un langage commun de l'équipe en ce qui concerne les règles collectives et les interdits définis par les lois de l'encadrement et celles définies avec les enfants,

n) utiliser ce « langage commun », faire preuve d'attitude positive et de polyvalence,

o) provoquer l'interaction dans les échanges (rassemblements petits, grands groupes),

p) faire vivre les règles à travers la vie quotidienne, les activités, les ateliers, le fonctionnement de l'ALSH périscolaire afin de les exploiter,

q) donner du sens aux droits et devoirs à travers des consignes données dans toutes les activités, durant les repas, dans la cour et autres...

r) faire preuve de rigueur dans la cohérence et le passage de relais au sein de l'équipe,

s) se positionner en tant que membre d'une équipe et se tenir disponible envers chaque membre de cette équipe afin d'optimiser le fonctionnement, l'organisation et la cohérence envers les enfants malgré les aléas du jour,

- t) faire preuve de persévérance, de solidarité au sein de l'équipe pour obtenir persévérance et solidarité de la part des enfants,
- u) reconnaître la contrainte de l'autre autant qu'accepter le débat en réunion de travail comme durant une journée pour un encadrement efficace des enfants.

II. Les objectifs opérationnels : « avoir le choix »

OBJECTIF 1 Chaque jour, l'enfant aura la possibilité de choisir de pratiquer des jeux, des activités manuelles, culturelles ou sportives en se servant de toutes les possibilités existantes et adaptables aux temps périscolaires.

OBJECTIF 2 Chaque jour l'enfant développera une certaine autonomie au travers du fonctionnement mis en place en se servant de toutes les possibilités existantes et adaptables aux temps périscolaires.

=> **Développer l'autonomie** : Attention l'encadrement ne doit pas déroger aux règles qui s'appliquent à tous et rester ferme sur le principe selon lequel **l'autonomie ne se reconnaît pas à la capacité de se fixer ses propres règles**. Un individu autonome est un individu achevé : l'animateur concourt à cet « achèvement » en faisant respecter un fonctionnement collectif et interdisant s'il le faut, donnant ainsi à la dialectique indépendance/autonomie sa pleine dimension.

A. Outils :

- a) outils de présentation et d'exploitation d'activités : échange interactif lors des rassemblements au démarrage de l'activité,
- b) moyens utilisés pour la présentation des activités : oral ou panneau d'affichage,
- c) mise en place des outils de fonctionnement et d'inscription aux activités permettant la fluidité et le choix,
- d) mise en œuvre des outils d'évaluations au travers de fiches d'activité et du pointage.

B. Mise en œuvre :

- a) mise en place de réunions de travail, d'évaluation, de réflexion, de remise en question, de développement dans l'organisation à planifier (réunions à insérer dans le service des écoles),
- b) capacité d'anticipation, de préparation, d'attractivité dans la mise en place : organisation de réunions de préparation et de travail,
- c) dynamisme dans la présentation orale des activités aux enfants,
- d) développement de l'attractivité dans un discours animé et adapté aux enfants au travers d'un « savoir-faire », ainsi qu'un « savoir-être » engageant la faculté d'échanger, de communiquer, de créer des relations enrichissantes pour permettre l'ouverture de l'enfant à des activités méconnues ou boudées.
- e) transmission des informations importantes : conflits, accidents ...
- f) adaptabilité pour une organisation efficace et dans l'urgence par l'ajustement de dernière minute s'il y a lieu,
- g) encadrement réciproque : se guider, utiliser les compétences de chacun, évaluer les contraintes, s'entraider en un esprit de solidarité malgré l'adversité, la météo...
- h) développement de la capacité du travail en équipe (*respect de l'égalité, reconnaissance des contraintes de chacun, investissement, attitude adéquate, synergie, réflexion collective positive, communiquer, s'accorder, débriefer...*).
- i) communication efficace pour un passage de relais rigoureux. Alors prudence, vigilance, attention et travail sur soi sont de rigueur pour atteindre le détachement et rester professionnel.

j) efficacité à acquérir dans l'organisation d'un rassemblement ou d'une prise de parole en grand groupe (*penser au : où, comment, pourquoi ; positionnement des animateurs dans le groupe d'enfant, rôle de chacun des adultes dans la prise de parole, respect du silence ou du chuchotement envers les enfants et les adultes ; langage correct, simple, voix posée, calme, assurée et positive dans le ton*).

k) capacités de polyvalence, de persévérance et de motivation avec force de propositions et de prise d'initiative.

III. La gestion des activités :

A. Le but des activités :

Une activité ne doit pas avoir pour but des fins productives, compétitives ou d'apprentissage. Par contre elle doit éveiller la curiosité et le plaisir d'essayer, de découvrir, de se surprendre, de participer. Que l'activité soit manuelle, artistique, sportive, scientifique ou culturelle, **elle est avant tout un moment ludique, de loisirs et de détente** qui n'enlève en rien sa valeur éducative continue.

ANIMER = Mettre en vie

Le respect d'une bonne gestion dans la proposition, la mise en place des activités, la notion de plaisir, la transmission de l'envie de participer et l'objectif de loisirs nous amène à adopter, en tant qu'équipe, l'attitude éducative et pédagogique adéquate. Cela contribue activement à la mise en vie du « vivre ensemble » et au respect des objectifs aux nouveaux rythmes scolaires.

Un rappel **des rôles et responsabilités de l'animateur** sera fait.

Un **discours commun** et à toutes les écoles : lors de réunions, de débats, la réflexion autour d'un discours commun doit systématiquement s'installer afin de **cultiver dans l'équipe tout ce qui fait de l'adulte un animateur professionnel et gommer ce qui pourrait faire de lui un simple encadrant.**

B. La gestion du groupe :

Il s'agit de contribuer à optimiser le temps (soit 1h ou 1h30).

a) l'organisation de l'appel à la fin des classes :

- appel dans les classes,
- prise du goûter à l'extérieur,
- rassemblement des enfants avec positionnement des adultes **autour** du grand groupe ou **dans** le grand groupe,
- gestion de la prise de parole d'une seule personne face au groupe dans son ensemble pour expliquer les diverses activités,
- respect de cette prise de parole en priorité entre les encadrants et du chuchotement que TOUT le groupe (adultes et enfants) doit s'imposer. Il s'agit de respecter le calme à travers l'éducation au chuchotement de TOUS.
- les enfants font le choix des activités proposés.

b) la mise en place d'activités :

- l'animateur mène son activité de A jusqu'à Z (de la conception à l'évaluation). C'est à l'animateur de « mettre en vie » son activité,
- une attention particulière sera portée au « sens de l'activité » : le choix des mots, des moyens, des compétences orales ou techniques, quelle pédagogie employée pour quel message éducatif, quelle communication et par quels moyens ? ...

- mise en œuvre de l'animation dans le calme et la sérénité afin d'apporter la détente aux enfants durant les activités. L'animateur doit prendre en compte l'analyse du contexte, l'évaluation de la fatigue des enfants, adapter son activité à la particularité du groupe...
- l'animateur devra gérer son « seuil de tolérance » (adultes et enfants),

c) le retour d'activités :

- la gestion du temps et du retour au calme est primordiale : il y a une sensibilisation et une éducation à instaurer afin de permettre un retour au calme organisé et sécurisé dans le respect des horaires.
- le passage de relais et de responsabilité auprès de l'équipe municipale est important dans le respect des horaires et du règlement intérieur (autres activités, transport scolaire).

IV. Les moyens :

- humains :

La directrice de l'ALSH est responsable de la sécurité physique, morale et affective des personnes ainsi que du projet pédagogique. Elle est sous l'autorité hiérarchique de la Directrice Générale des Services de la collectivité de Gramat. Elle est en relation avec l'Adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse qui représente la commune en tant qu'organisatrice et est garante du suivi du PEDT.

L'équipe éducative : d'une équipe compétente découle la réussite objective de l'ALSH périscolaire. Elle est composée du personnel communal formé et diplômé.

- financiers : un budget doit être alloué avec des lignes de fonctionnement et d'investissement
- matériels : une attention particulière sera portée pour la gestion du matériel et des commandes.

Il est nécessaire de gérer l'espace avec efficacité et d'organiser l'exploitation des locaux de façon efficace afin que les enfants comme l'équipe puissent bénéficier d'un confort satisfaisant.

V. Rappels sur la sécurité :

De façon globale : Réalisation d'un règlement intérieur spécifique à l'ALSH déclaré périscolaire comprenant :

- un dossier commun ALSH (extra scolaire et périscolaire) d'inscription par enfant rempli avec documents à fournir (en reprenant des renseignements du dossier scolaire).
- des autorisations diverses signées par les parents.
- des décharges de responsabilité à faire remplir en cas de départ exceptionnel d'enfant.

A. Assurer la sécurité physique

Certaines consignes ou dispositions devront être prises :

- un téléphone portable ou/et fixe à proximité de chaque lieu où se trouvent les enfants.
- affichage de consignes de sécurité et de procédure à suivre en cas d'accident sur tous les lieux stratégiques + évacuation incendie ou confinement (PPMS) à mettre en place
- espaces aménagés dans le respect des normes de sécurité.
- encadrement et surveillance permanente de l'équipe.
- disponibilité pleine et vigilance de TOUS les encadrants.

- désignation d'un(e) référent(e) « assistance sanitaire » diplômé(e) du PSC1 (trousse de secours, pharmacie, traitement...) en prenant en compte les PAI et PPS : Protocole d'Accueil Individualisé et Protocole Personnalisé de Scolarité.

Pour certains enfants dit « à handicap » ou présentant des pathologies particulières, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ou un Protocole Personnalisé de Scolarité (PPS) est signé entre les différents responsables de l'enfant (parents, médecin scolaire, directeur de l'établissement scolaire, direction ALP, assistant sanitaire). TOUS s'emploieront à s'informer les uns les autres sur la conduite à tenir afin d'assurer une sécurité optimale et une intégration facilitée à l'enfant accueilli.

A travers l'assistant sanitaire et la direction, chaque animateur connaît ces enfants (leur nom, leur visage) et est capable de prévenir voire agir en cas de problème.

Sa responsabilité est très largement engagée.

B. Assurer la sécurité morale et affective

- être conscient des incidences de ses actions et de son comportement sur l'enfant en tant qu'adulte,

- être conscient d'être une référence et reconnu en tant « qu'exemple »,

- être irréprochable aux yeux de l'enfant. **L'encadrant s'impose à lui-même la totalité des règles de comportement et de vie qu'il se doit de faire connaître, vivre et appliquer aux enfants,**

- se positionner clairement en définissant la place de l'encadrant et celle de l'enfant (l'animateur est en aucun cas « le copain » de l'enfant), risque de « confusion identitaire »,

- **être cohérent et tolérant** face à l'individu ou au groupe (enfant ou adulte) lequel a des particularités dues au phénomène de groupe et ainsi, laisser toujours ouverte la possibilité pour chacun de communiquer,

Vigilance, attention, et clairvoyance sont indispensables à l'équipe. **L'enfant sera sensibilisé de façon régulière à la notion de « sécurité », afin qu'il puisse être acteur d'une vigilance partagée sans la dramatiser au travers de la définition du mot responsabilité : des actes entraînent des conséquences.**

Annexe 3 : Tableaux des effectifs par école

Ville de GRAMAT		Ecole maternelle Louis MAZET				de la TPS à la GS			
	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI
TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 16 encadrants 2 Garderie	TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 30 encadrants 2 Garderie	TPS Matin	7h30 à 8h50 enfants maxi 25 encadrants 2 Garderie	TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 29 encadrants 2 Garderie	TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 28 encadrants 2 Garderie
Classe	8h20 à 12h	Classe	8h20 à 12h	Classe	8h50 à 12h	Classe	8h30 à 12h	Classe	8h20 à 12h
PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 50 encadrants 4 Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 50 encadrants 4 Garderie	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 55 encadrants 4 Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 55 encadrants 4 Garderie	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h30 Repas au collège ALSH Périscolaire Les Tilleuls maximun 24 enfants de moins de 6 ans	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 50 encadrants 4 Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 50 encadrants 4 Garderie	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 50 encadrants 4 Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 50 encadrants 4 Garderie
Classe	13h50 à 15h45	Classe	13h50 à 15h45	Classe	pour 3 ou 4 animateurs selon les jours	Classe	13h50 à 15h45	Classe	13h50 à 15h45
TPS DU SOIR	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 53 encadrants 5 ALSH périscolaire 16h45 à 18h30 enfants maxi 19 encadrants 2 Garderie	TPS DU SOIR	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 59 encadrants 5 ALSH périscolaire 16h45 à 18h30 enfants maxi 28 encadrants 2 Garderie	MERCREDI APRES MIDI		TPS DU SOIR	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 58 encadrants 6 ALSH périscolaire 16h45 à 18h30 enfants maxi 19 encadrants 2 Garderie	TPS DU SOIR	15h45 à 18h30 enfants maxi 24 encadrants 2 Garderie

Périodes demandées en l'ALSH Périscolaire : 15h45 à 16h45 lundi, mardi et jeudi a/c du 08/09/2015 + mercredi après-midi

Ville de GRAMAT		Ecole maternelle Clément BROUQUI				de la TPS à la GS			
	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI
TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 8 encadrants 1 Garderie	TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 7 encadrants 1 Garderie	TPS Matin	7h30 à 8h50 enfants maxi 14 encadrants 2 Garderie	TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 7 encadrants 1 Garderie	TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 8 encadrants 1 Garderie
Classe	8h20 à 12h	Classe	8h20 à 12h	Classe	8h50 à 12h	Classe	8h20 à 12h	Classe	8h20 à 12h
PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 35 encadrants 2 Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 35 encadrants 3 Garderie	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 37 encadrants 2 Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 37 encadrants 3 Garderie	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h30 Repas au collège ALSH Périscolaire Les Tilleuls maximun 24 enfants de moins de 6 ans pour	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 35 encadrants 2 Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 35 encadrants 3 Garderie	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 31 encadrants 2 Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 31 encadrants 3 Garderie
Classe	13h50 à 15h45	Classe	13h50 à 15h45	Classe	pour 3 ou 4 animateurs selon les jours	Classe	13h50 à 15h45	Classe	13h50 à 15h45
TPS DU SOIR	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 41 encadrants 4 ALSH périscolaire 16h45 à 17h enfants maxi 25 encadrants 4 Garderie	TPS DU SOIR	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 42 encadrants 4 ALSH périscolaire 16h45 à 17h enfants maxi 25 encadrants 4 Garderie	MERCREDI APRES MIDI		TPS DU SOIR	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 42 encadrants 4 ALSH périscolaire 16h45 à 17h enfants maxi 28 encadrants 4 Garderie	TPS DU SOIR	15h45 à 17h enfants maxi 30 encadrants 4 Garderie

A compter de 17h les enfants de maternelle rejoignent la garderie des primaires

Périodes demandées en l'ALSH Périscolaire : 15h45 à 16h45 lundi, mardi et jeudi a/c du 08/09/2015 + mercredi après-midi

Ville de GRAMAT		Ecole élémentaire Clément BROUQUI				du CP au CM2					
LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI			
TPS Matin	7h30 à 8h20		TPS Matin	7h30 à 8h20		TPS Matin	7h30 à 8h50		TPS Matin	7h30 à 8h20	
	enfants maxi 47	encadrants 3		enfants maxi 51	encadrants 3		enfants maxi 56	encadrants 3		enfants maxi 55	encadrants 3
	Garderie			Garderie			Garderie			Garderie	
Classe	8h20 à 12h		Classe	8h20 à 12h		Classe	8h50 à 12h		Classe	8h20 à 12h	
PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h	12h à 13h	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h	12h à 13h	PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h30		PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h	12h à 13h
	repas	pause		repas	pause		Repas au collège	repas		pause	repas
	enfants maxi 83	enfants max 49		enfants max 86	enfants max 50		enfants max 82	enfants max 50		enfants max 79	enfants max 50
	encadrants 4	encadrants 3		encadrants 4	encadrants 3		encadrants 4	encadrants 3		encadrants 4	encadrants 3
	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie		ALSH	Garderie		Garderie	Garderie
	13h à 13h50	13h à 13h50		13h à 13h50	13h à 13h50		PERISCOLAIRE	13h à 13h50		13h à 13h50	13h à 13h50
	pause	repas		pause	repas		Les Tilleuls	pause		pause	repas
	enfants maxi 83	enfants max 49		enfants max 86	enfants max 50		maximum	enfants max 82		enfants max 79	enfants max 50
	encadrants 4	encadrants 2		encadrants 4	encadrants 2		21 enfants	encadrants 4		encadrants 4	encadrants 2
	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie		de plus de	Garderie		Garderie	Garderie
							6 ans				
Classe	13h50 à 15h30		Classe	13h50 à 16h		Classe	13h50 à 16h		Classe	13h50 à 15h30	
TPS DU SOIR	15h30 à 17h TAP		TPS DU SOIR	16h à 17h		MERCREDI APRES MIDI	2 encadrants		TPS DU SOIR	16h à 17h	
	enfants maxi 156	encadrants 11		enfants maxi : 108	encadrants 6			enfants maxi : 105		encadrants 6	enfants maxi 149
	ALSH PERISCOLAIRE			Garderie						ALSH PERISCOLAIRE	
	Garderie	Aide aux devoirs		Garderie	Aide aux devoirs					Garderie	
	17h à 18h30	17h à 18h		17h à 18h30	17h à 18h					17h à 18h30	Garderie
	enfants maxi 19	enfants maxi 20		enfants maxi 28	enfants maxi 20					enfants maxi 15	
	encadrants 2	encadrants 7		encadrants 2	encadrants 7					encadrants 2	
	Garderie	CLAS		Garderie	CLAS						Garderie

Périodes demandées en ALSH Périscolaire : Lundi et Vendredi de 15h30 à 17h à compter du 8 septembre 2015 + mercredi après midi

Annexe 4 : Tableaux de l'encadrement par école

Ville de GRAMAT		Ecole maternelle Louis MAZET				de la TPS à la GS	
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 16 1 ATSEM, 1 BAFA Garderie	7h30 à 8h20 enfants maxi 30 1 ATSEM, 1 BAFA Garderie	7h30 à 8h50 enfants maxi 25 1 ATSEM, 1 BAFA Garderie	7h30 à 8h20 enfants maxi 29 1 ATSEM, 1 BAFA Garderie	7h30 à 8h20 enfants maxi 28 1 ATSEM, 1 BAFA Garderie		
Classe	8h20 à 12h	8h20 à 12h	8h50 à 12h	8h30 à 12h	8h20 à 12h		
PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 50 2 BAFA, 2 agents Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 50 2 BAFA, 2 agents Garderie	12h à 13h : repas enfants maxi 55 2 BAFA, 2 agents Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 55 2 BAFA, 2 agents Garderie	12h à 13h30 Repas au collège ALSH Périscolaire Les Tilleuls maximun 24 enfants de moins de 6 ans	12h à 13h : repas enfants maxi 50 2 BAFA, 2 agents Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 50 2 BAFA, 2 agents Garderie	12h à 13h : repas enfants maxi 50 2 BAFA, 2 agents Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 50 2 BAFA, 2 agents Garderie		
Classe	13h50 à 15h45	13h50 à 15h45		13h50 à 15h45	13h50 à 15h45		
TPS DU SOIR	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 53 3 BAFA, 1 ATSEM, 1 agent ALSH périscolaire 16h45 à 18h30 enfants maxi 19 1 ATSEM, 1 BAFA Garderie	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 59 3 BAFA, 1 ATSEM, 1 agent ALSH périscolaire 16h45 à 18h30 enfants maxi 28 1 ATSEM, 1 BAFA Garderie	MERCREDI APRES MIDI 3 BAFA 1 CAP PE	TPS DU SOIR 15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 58 3 BAFA, 1 ATSEM, 1 agent ALSH périscolaire 16h45 à 18h30 enfants maxi 19 1 ATSEM, 1 BAFA Garderie	TPS DU SOIR enfants maxi 24 1 ATSEM, 1 BAFA Garderie		

Périodes demandées en l'ALSH Périscolaire : 15h45 à 16h45 lundi, mardi et jeudi a/c du 08/09/2015 + mercredi après-midi

Ville de GRAMAT		Ecole maternelle Clément BROUQUI				de la TPS à la GS	
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
TPS Matin	7h30 à 8h20 enfants maxi 8 1 EJE Garderie	7h30 à 8h20 enfants maxi 7 1 EJE Garderie	7h30 à 8h50 enfants maxi 14 1 EJE, 1 agent Garderie	7h30 à 8h20 enfants maxi 7 1 EJE Garderie	7h30 à 8h20 enfants maxi 8 1 EJE Garderie		
Classe	8h20 à 12h	8h20 à 12h	8h50 à 12h	8h20 à 12h	8h20 à 12h		
PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h : repas enfants maxi 35 1 EJE, 1 BAFA Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 35 1 EJE, 1 BAFA, 1 CAP PE Garderie	12h à 13h : repas enfants maxi 37 1 EJE, 1 BAFA Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 37 1 EJE, 1 BAFA, 1 CAP PE Garderie	12h à 13h30 Repas au collège ALSH Périscolaire Les Tilleuls maximun 24 enfants de moins de 6 ans pour	12h à 13h : repas enfants maxi 35 1 EJE, 1 BAFA Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 35 1 EJE, 1 BAFA, 1 CAP PE Garderie	12h à 13h : repas enfants maxi 31 1 EJE, 1 BAFA Garderie 13h à 14h sieste ou cour enfants maxi 31 1 EJE, 1 BAFA, 1 CAP PE Garderie		
Classe	13h50 à 15h45	13h50 à 15h45		13h50 à 15h45	13h50 à 15h45		
TPS DU SOIR	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 41 1 BAFA, 1 CAP PE, 2 agents ALSH périscolaire 16h45 à 17h enfants maxi 25 1 BAFA, 1 CAP PE, 2 agents Garderie	15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 42 1 BAFA, 1 CAP PE, 2 agents ALSH périscolaire 16h45 à 17h enfants maxi 25 1 BAFA, 1 CAP PE, 2 agents Garderie	MERCREDI APRES MIDI 3 ou 4 animateurs selon les jours 3 BAFA 1 CAP PE	TPS DU SOIR 15h45 à 16h45 : TAP enfants maxi 42 1 BAFA, 1 CAP PE, 2 agents ALSH périscolaire 16h45 à 17h enfants maxi 28 1 BAFA, 1 CAP PE, 2 agents Garderie	TPS DU SOIR 15h45 à 17h enfants maxi 30 1 BAFA, 1 CAP PE, 2 agents Garderie		

A compter de 17h les enfants de maternelle rejoignent la garderie des primaires

Périodes demandées en l'ALSH Périscolaire : 15h45 à 16h45 lundi, mardi et jeudi a/c du 08/09/2015 + mercredi après-midi

Ville de GRAMAT		Ecole élémentaire Clément BROUQUI				du CP au CM2			
LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI		
TPS Matin	7h30 à 8h20		7h30 à 8h20		7h30 à 8h50	7h30 à 8h20		7h30 à 8h20	
	enfants maxi 47 1 BAFa, 2 agents Garderie		enfants maxi 51 1 BAFa, 2 agents Garderie		enfants maxi 56 1 BAFa, 2 agents Garderie	enfants maxi 55 1 BAFa, 2 agents Garderie		enfants maxi 63 1 BAFa, 2 agents Garderie	
PAUSE MERIDIENNE	12h à 13h	12h à 13h	12h à 13h	12h à 13h	12h à 13h30 Repas au collège ALSH PERISCOLAIRE <i>Les Tilleuls</i> maximum 21 enfants de plus de 6 ans 2 BAFa	12h à 13h	12h à 13h	12h à 13h	12h à 13h
	repas	pause	repas	pause		repas	pause	repas	pause
	enfants maxi 83 2 BAFa, 2 agents Garderie	enfants maxi 49 2 BAFa, 1 agent Garderie	enfants maxi 86 2 BAFa, 2 agents Garderie	enfants maxi 50 2 BAFa, 2 agents Garderie		enfants maxi 82 2 BAFa, 2 agents Garderie	enfants maxi 50 2 BAFa, 2 agents Garderie	enfants maxi 79 2 BAFa, 2 agents Garderie	enfants maxi 50 2 BAFa, 2 agents Garderie
	13h à 13h50	13h à 13h50	13h à 13h50	13h à 13h50		13h à 13h50	13h à 13h50	13h à 13h50	13h à 13h50
pause	repas	pause	repas	pause	repas	pause	repas	pause	
enfants maxi 83 2 BAFa, 1 agent 1 CAP PE Garderie	enfants maxi 49 2 agents Garderie	enfants maxi 86 2 BAFa, 1 agent 1 CAP PE Garderie	enfants maxi 50 2 agents Garderie	enfants maxi 82 2 BAFa, 1 agent 1 CAP PE Garderie	enfants maxi 50 2 agents Garderie	enfants maxi 79 2 BAFa, 1 agent 1 CAP PE Garderie	enfants maxi 50 2 agents Garderie	enfants maxi 50 2 agents Garderie	
TPS DU SOIR	15h30 à 17h TAP		16h à 17h		MERCREDI APRES MIDI	16h à 17h		15h30 à 17h TAP	
	enfants maxi 156 6 BAFa, 1 CAP PE 1 Professeur des écoles 1 agent, 2 bénévoles ALSH PERISCOLAIRE		enfants maxi : 108 3 BAFa 1 CAP petite enfance 2 agents Garderie			enfants maxi : 105 3 BAFa 1 CAP petite enfance 2 agents Garderie		enfants maxi 149 6 BAFa, 1 CAP PE 1 Professeur des écoles 1 agent, 3 bénévoles ALSH PERISCOLAIRE	
		Aide aux devoirs		Aide aux devoirs			Aide aux devoirs		
	17h à 18h30	17h à 18h	17h à 18h30	17h à 18h		17h à 18h30	17h à 18h	17h à 18h30	
enfants maxi 19 1 BAFa, 1 agent Garderie	enfants maxi 20 CLAS	enfants maxi 28 1 BAFa, 1 agent Garderie	enfants maxi 20 CLAS	enfants maxi 19 1 BAFa, 1 agent Garderie	enfants maxi 20 CLAS	enfants maxi 15 1 BAFa, 1 agent Garderie			

Périodes demandées en l'ALSH Périscolaire : 15h30 à 17h lundi et vendredi a/c du 08/09/2015 + mercredi après-midi